

Nombre de conseillers en exercice : 19

télétransmis au contrôle de légalité **16 DEC. 2014**

Nombre de conseillers présents : 17

Sous le numéro : 017-211701537-2014

Nombre de conseillers votants : 19

**1211-20140812-DC**

Nombre de voix pour : 15 / Contre : 4

Accusé de réception reçu le : **16 DEC. 2014**

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil quatorze, le onze décembre, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire.

Date de convocation : 06/12/2014

Présents (17) : Didier Geslin, Rémi Desplantes, Anne Fréhel, Fabrice Aube, Anne Canaud, Raymond Proux, Joseph Merceron, Francine Beaumelle, Bernard Lorent, Jocelyne Marie, Guy Scherrer, Yanick Sauvignon, Catherine Fillon, Sylvie Sauvignon, Michel Rougier, Christine Kubicek, Yann Juin.

Absents représentés (2) : Claude Ferret par Yann Juin, Isabelle Augizeau par Raymond Proux.

Secrétaire de séance : Anne Canaud

### **2014 – 08/12 – Inventaire des zones humides – groupe d'acteurs locaux – Désignation des membres.**

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle engage des réflexions préliminaires pour la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), à l'horizon 2016. Dans ce contexte, la CDA a retenu un bureau d'études pour l'accompagner sur l'expertise environnementale du PLUi, et notamment pour mener le diagnostic des zones humides, qui servira de base au futur diagnostic du PLUi. Les études liées à la réalisation de l'inventaire sont à la charge de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle (marais, tourbières, prairies humides...). Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

C'est pour cela que la réalisation de ces inventaires est obligatoire préalablement à toute révision d'un document d'urbanisme.

Afin d'établir ce diagnostic, les communes sont fortement associées à la démarche, à travers la constitution d'un groupe d'acteurs locaux, constitué et présidé par le ou les Maires du secteur considéré. Ce groupe d'acteurs aura la charge d'accompagner la démarche d'inventaire par la mobilisation du savoir local ; il sera amené à se réunir au moins trois fois au cours de la démarche.

Dans un souci d'efficacité, sur des problématiques locales similaires, la CDA propose la constitution de regroupements de communes. Ainsi, un groupe d'acteurs locaux commun à Marsilly et Esnandes doit être mis en place, constitué d'une quinzaine de membres.

Par délibérations concordantes du mois de Janvier/Février 2014, les Conseils Municipaux d'Esnandes et Marsilly avaient procédé à la constitution du groupe d'acteurs pour leur

territoire. Suite au renouvellement des conseillers municipaux, en mars 2014, il convient de désigner les nouveaux membres de cette instance.

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les modalités d'inventaire des zones humides établies par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sèvre Niortaise Marais Poitevin,

Vu la délibération 2014 – 03/01 du 22 Janvier 2014 portant désignation des membres du groupe d'acteurs locaux,

Vu les propositions de la Commission « Urbanisme, Développement économique, PAPI/PPRL » du 5 décembre 2014,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle désignation des membres de ce groupe, eu égard au renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014,

Après en avoir délibéré, désigne :

- Pour Esnandes : Rémi DESPLANTES, Adjoint au Maire d'Esnandes – Joseph MERCERON, Conseiller Municipal d'Esnandes

- Elu de Marsilly : Aurélie MILIN, Adjointe au Maire de Marsilly – Jacques DRUAUD, Conseiller Municipal de Marsilly

- Elu du Syndicat des Marais d'Esnandes – Villedoux : Stéphane GAILLARD

- Agriculteur : Christophe GUIBERT (siège social à Marsilly) – Philippe PINSON (siège social à Esnandes)

- Ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement : Jean AUDINEAU

- Chasseur : Erick MARTIN

- Représentant d'une association de chasse : Sébastien BROCHET

- Représentant d'une association de pêche : Florent MAUFRAS

- Propriétaire foncier : Daniel GIRAUD

- Représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 17 : Jean-Claude BOUYER

- Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Charente-Maritime : Henri BONNET

- Représentant des conchyliculteurs du marais de la Prée de Sion : Hervé DALLET

- Représentant de la CLE : Christian GRIMPRET

- Représentant de la LPO 17

- Représentant de l'ONEMA : Pierre-Jean ALEM

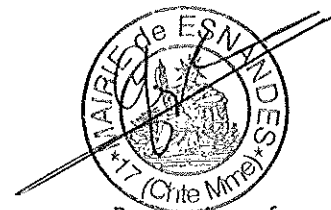
S'engage à assurer le bon déroulement de l'étude durant les différentes étapes, et à mettre en place le groupe d'acteurs locaux tel qu'il est défini dans les modalités d'inventaire. La commune prendra en charge les éléments de communication (bulletin communal, articles de presse, page internet du site de la collectivité, brève distribuée dans les boîtes aux lettres...).

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à cette procédure.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans figurant ci-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **16 DEC. 2014**



Pour copie conforme

en mairie le **16 DEC. 2014**

Le Maire, Didier Geslin